

Limoges, le 16 septembre 2019

Cher(e)s professionnel(le)s de l'agriculture,

Le Département de la Haute-Vienne dispose d'un laboratoire départemental d'analyses vétérinaires qui intervient pour le compte des agriculteurs dans le suivi sanitaire des élevages.

Ce service public agréé par le Ministère de l'agriculture, placé sous la responsabilité du Conseil départemental, est assuré depuis de nombreuses années par une équipe technique spécialisée en santé animale, qui réalise pour le compte des éleveurs les analyses dans le cadre des contrôles sanitaires des maladies réglementés du bétail, les analyses demandées à l'introduction et à l'exportation, les analyses des pathologies des animaux de rente, l'aide aux diagnostics vétérinaires (autopsies d'animaux d'élevage, ...), ainsi que les analyses pour la surveillance des maladies qui se propagent dans la faune sauvage.

Le budget du laboratoire départemental fait l'objet d'une participation financière du Conseil départemental qui s'est élevée à 561 000 € en 2018. Ce montant a permis de financer en 2018 une remise d'environ 20 % sur le coût des analyses. Celle-ci, nous l'espérons, a normalement été répercutée aux éleveurs par la Coopérative départementale d'action sanitaire (CDAAS) dans le cadre de tarifs négociés avec cet organisme par nos services très soucieux de tenir compte des contraintes économiques des exploitations.

Cette année, à l'issue d'une procédure de consultation de différents laboratoires organisée par la CDAAS pour ses adhérents, le laboratoire de la Haute-Vienne a proposé une remise supplémentaire de 14 % par rapport au tarif 2018 financée par une majoration de la dotation du Conseil départemental de 120 000 €. Malgré cette offre, la CDAAS vient de décider de ne plus lui confier la réalisation des analyses de ses adhérents, mais de faire appel à un laboratoire situé hors de la Haute-Vienne. Je crains malheureusement pour nos éleveurs que ces prix, artificiellement bas, augmenteront dans un avenir proche, sans la régulation que permet un service public.

Je regrette profondément cette décision qui me paraît résulter de considérations à court terme, s'appuyant sur la concurrence commerciale malsaine entretenue par certains laboratoires et je souhaite vous alerter sur ses conséquences.

.../...

En effet, cette décision prive le laboratoire de la Haute-Vienne de 60 % environ de son activité et menace ainsi à court terme sa pérennité. Cela risque d'entraîner la disparition en Haute-Vienne d'un service public de proximité auquel font appel de nombreux éleveurs. Ce service a également démontré sa capacité à intervenir en urgence dans le cas des crises sanitaires qu'a connues l'agriculture ces dernières années (crise de la vache folle,).

J'observe au demeurant que le prix de l'analyse ne représente qu'une partie du coût facturé par la CDAAS aux agriculteurs dans le cadre du suivi sanitaire, puisque cette dépense englobe également d'autres prestations (prélèvement, collecte des échantillons et cotisations diverses).

Dans ce contexte, je souhaite vous faire part de mon intention de maintenir un laboratoire public d'analyses vétérinaires en Haute-Vienne car je suis convaincu de l'intérêt d'assurer ces missions au plus près des agriculteurs. Mais ce maintien ne peut se faire sans vous qui avez le choix de votre laboratoire, aussi bien pour la réalisation des contrôles sanitaires officiels de vos élevages, que pour vos besoins en analyses vétérinaires et sans le soutien des organisations professionnelles agricoles.

C'est pourquoi, en accord avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et après en avoir informé l'ensemble des organisations syndicales, je propose donc aux agriculteurs haut-viennois qui le souhaitent de faire dès maintenant appel directement au laboratoire de la Haute-Vienne au tarif remisé évoqué ci-avant. Le recours à ce service sera facilité par la mise en place par le laboratoire d'une navette gratuite de collecte des échantillons auprès des cabinets vétérinaires.

Si vous êtes intéressés pour confier vos demandes d'analyses à votre laboratoire départemental et contribuer ainsi à conserver cette compétence en Haute-Vienne, je vous invite à vous rapprocher de ses services (tél. 05 55 34 40 12) qui vous indiqueront les modalités de commande de vos analyses.

Parallèlement à ce courrier, nous informons les vétérinaires de notre démarche à qui vous pouvez directement demander que vos analyses soient réalisées par le laboratoire de la Haute-Vienne.

En vous assurant de mon engagement en faveur de l'agriculture et de l'élevage de notre Département, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Leblois', with a large, sweeping underline that extends across the width of the signature.

Jean-Claude LEBLOIS